



CNESER PLENIER **Mardi 17 septembre 2019**

Déclaration UNSA éducation

Madame La Ministre, chers collègues

Ces derniers mois ont eu lieu de nombreuses élections tant locales (CTE, CPA ...) que nationales (CTU, CTMESRI, CNESER). En début de cette nouvelle mandature, l'UNSA tient à rappeler qu'il ne met pas en opposition les instances locales et nationales. Chacune à ses rôles à jouer. Les réformes de ces dix dernières années (LRU et en décembre dernier l'ordonnance permettant d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation des établissements) ont renforcé de localisme et l'autonomie des établissements. Certains souhaitent minimiser le rôle de ces instances, notamment le CNU qui, rappelons-le, n'aura pas à son avis sur l'attribution des dispositifs de reconnaissance de l'engagement pédagogique. **Dans ce contexte, l'UNSA rappelle son attachement à un équilibre des rôles entre des instances nationales en cohérence avec le statut national des agents de l'ESR (fonction publique d'État), et des instances locales qui mettent en œuvre une stratégie et des objectifs locaux au service d'une politique nationale de l'ESR.**

Vous avez souligné, Madame la Ministre, lors d'une concertation en juillet, que les personnels de l'ESR, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, BIATTS devaient être fier de leur métier et vous déploriez le fait que certains tiennent des discours n'allant pas dans ce sens. **Pour l'UNSA, la fierté qu'ils doivent porter doit être double : fierté**

d'appartenir à une université, géographiquement, socialement et historiquement située qui doit rayonner localement et participer au développement de son site, mais aussi la fierté d'être des serviteurs de l'État et des intérêts publics. Un trop fort esprit de clocher aurait (a déjà ?) des effets délétères et conduit à une mise en concurrence des sites entre eux. Que penser d'un (ou d'une) collègue qui répondant à notre enquête en cours sur la mise en place des établissements expérimentaux, donne comme argument en faveur du projet de son université le fait de « *se renforcer au niveau du site niçois pour ne pas être absorbé par Aix-Marseille Université* » ?

Pour l'UNSA une politique nationale de l'ESR ne peut pas être l'addition des politiques locales.

La loi de programmation pluriannuelle pour la recherche est un des gros chantiers qui va nous occuper ces prochains mois. Cette loi répond en partie à la demande que nous avons faite, au début du mandat précédent de plan pluriannuel volontariste de développement de l'emploi scientifique.

Là encore redonnons la parole aux agents : le baromètre UNSA éducation, montre que les personnels de l'ESR aiment leur métier et sont heureux de l'exercer en revanche plus de la moitié ne le conseillerait à un jeune de son entourage ! Les causes en sont : la dégradation des conditions de travail, les salaires, les perspectives d'avancement qui ne sont pas à la hauteur des attentes. **La loi de programmation pluriannuelle pour la recherche qui doit permettre à la France de retrouver son rang dans la recherche internationale passe par une amélioration de l'attractivité des métiers de l'ESR.** Dans certains domaines, des enseignants-chercheurs se voient proposer, par les entreprises privées de leur secteur des salaires parfois triple de celui qu'ils ont comme fonctionnaire d'État. A l'heure où les universités souhaitent développer le E-learning et passer à la dématérialisation de l'enseignement classique, **nous rencontrons de plus en plus de difficulté pour recruter des techniciens et ingénieurs ayant des compétences dans les nombreux domaines qu'offre le numérique idem pour les personnels en laboratoires de recherche.** Nous rencontrons la même problématique de fuite de ces personnels vers un secteur privé plus lucratif.

Cette loi de programmation doit aussi permettre un rééquilibrage entre financements récurrents des laboratoires et appels à projets passés d'excellence à « concurrentiels », ce changement sémantique nous inquiète. **Pour l'UNSA, l'ESR les investissements privés, s'ils**

sont nécessaires dans certains domaines notamment quand il s'agit de projet de partenariats public-privé, ne doivent pas supplanter une Fonction Publique d'État dotée des moyens de mettre en œuvre sa politique au bénéfice de l'ensemble de la Nation. Il ne faut pas oublier que le partenariat peut et doit être aussi de type « public-public » l'État, les collectivités locales doivent aussi être les bénéficiaires de la recherche universitaire.

Les personnels que nous représentons attendent beaucoup de cette loi, ne les décevez pas.

Pour terminer, l'UNSA rappelle qu'il apportera sa contribution au CNESER en portant les valeurs qui sont les siennes : laïcité, humanisme, transparence, démocratie, respect de la personne, égalité femmes-hommes, solidarité entre les générations et lutte contre toutes les formes de discrimination. Sur l'ensemble des sujets que nous aborderons, l'UNSA continuera à faire valoir ses analyses et ses propositions dans un état d'esprit à la fois constructif, mais aussi combattif. **Le dialogue social et être force de propositions avec le souci de l'intérêt des personnels que nous représentons est et sera toujours notre manière d'agir.**

Je vous remercie.